

LE JOURNAL DE SAINT-PAUL

NOUVELLE SÉRIE N° 01 • AOÛT 2011



SAINT-PAUL SE CONSTRUIT AVEC VOUS ET POUR VOUS



**04 LA DOUBLE CRÈCHE
DE L'ÉTANG
EN CHANTIER**



**06 LE STADE OLYMPIQUE
FAIT PEAU NEUVE**



**12 DEUX MÉDIABUS
POUR UNE LECTURE
DE PROXIMITÉ**



**14 LE CENTRE
D'INFORMATIONS
ET DE CONSEILS
AUX ASSOCIATIONS**



**16 LA FILIÈRE CANNE
SE STRUCTURE**

UN NOUVEL ESSOR POUR SAINT-PAUL

C'est un Journal Communal « relooké » que nous avons le plaisir de vous proposer. Un support de communication plus attrayant avec une pagination plus importante et un format plus agréable. À sa manière, ce journal veut symboliser l'essor que nous sommes en train d'impulser sur le territoire communal qui est le théâtre de multiples chantiers. Nous avons eu l'occasion de vous le rappeler lors des réunions publiques que nous avons organisées au niveau de chaque bassin de vie : nos services travaillent d'arrache-pied sur la préparation du Plan Local d'Urbanisme. Le PLU est ce document incontournable fixant les bases de l'aménagement du territoire. Il s'agit du document de référence sans lequel notre territoire ne peut plus avancer.

En attendant son application que nous espérons effective d'ici à 2012, nous continuons bien sûr à travailler en sorte d'honorer l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de la population et d'améliorer les conditions de vie à Saint-Paul.

C'est ainsi que, dans la continuité des 17 structures d'accueil Petite Enfance, déjà mises en place durant ces deux dernières années, nous avons lancé la construction de la double crèche de l'Étang. De même, nous nous attaquons aux modules désuets des écoles, ces conteneurs d'un autre âge, pour les remplacer par de véritables salles de classes. Nous voulons offrir à nos enfants des conditions d'accueil et de travail beaucoup plus agréables. Ces investissements sont lourds et supposent des chantiers importants qui ne sont pas sans provoquer parfois des désagréments. Croyez bien que nous faisons le maximum pour qu'ils soient ponctuels.

Nous réalisons ainsi des travaux d'aménagements et de réhabilitation au sein de nombreux établissements scolaires de la commune.



Sur le plan sportif, des chantiers viennent d'être lancés en vue de rénover et de moderniser de nombreux équipements sportifs. Avec l'aide notamment de la Région, c'est ainsi que les travaux du stade Olympique (stades, vestiaires...) ont enfin démarré tandis que la piscine du front de Mer entièrement réhabilitée accueille déjà ses nageurs dans des conditions bien meilleures.

Le domaine du développement durable n'est pas oublié puisque la Station de Traitement des Eaux Usées de l'Ermitage, beaucoup plus performante est enfin opérationnelle.

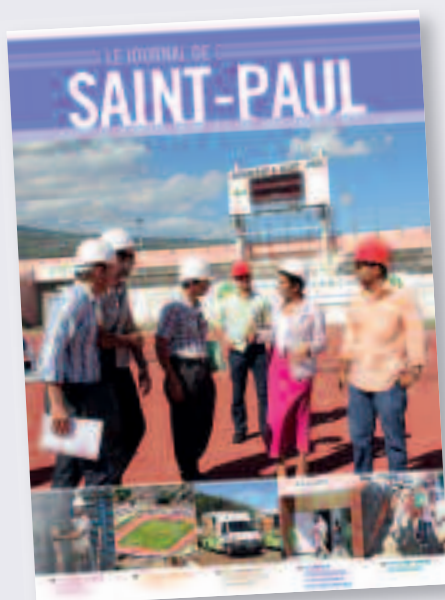
Tout cela, vous le verrez au fil des pages de ce nouveau numéro du Journal Communal.

Bien évidemment, beaucoup reste encore à faire. Nous savons que vos attentes sont nombreuses et légitimes. Vous savez que notre volonté de rattraper les retards reste concrète et intacte.

Bonne lecture à tous,

Hugnette Bello

DÉPUTÉE-MAIRE DE SAINT-PAUL



LE JOURNAL DE SAINT-PAUL

NOUVELLE SÉRIE N° 01

02 ÉDITO

03 LABÉLISATION

SAINT-PAUL :
VILLE INTERNET 2011

04 PETITE ENFANCE

LA DOUBLE CRÈCHE
DE L'ÉTANG
EN CHANTIER

05 PETITE ENFANCE

LA FIN
DES PRÉFABRIQUÉS
À L'ÉCOLE

06 SPORT

LE STADE OLYMPIQUE
FAIT PEAU NEUVE

07 SPORT

TRAVAUX
PLATEAUX SPORTIFS

08 ZINFOS EN BREF

BRÈVES

09 AMÉNAGEMENT

INAUGURATION
GARE ROUTIÈRE

10 ENVIRONNEMENT

UNE STATION DE TRAITEMENT
NEUVE ET PERFORMANTE

11 SPORT

UNE PISCINE TOUTE NEUVE
SUR LE FRONT DE MER

12 CULTURE

MÉDIABUS

13 SOCIAL

CARREFOUR DE L'EMPLOI

14 SOCIAL

UN CICA
POUR LES ASSOCIATIONS

16 AGRICULTURE

JOURNÉE EUROPE

17 ÉVÉNEMENTS

INN DÉ ZIMAZ

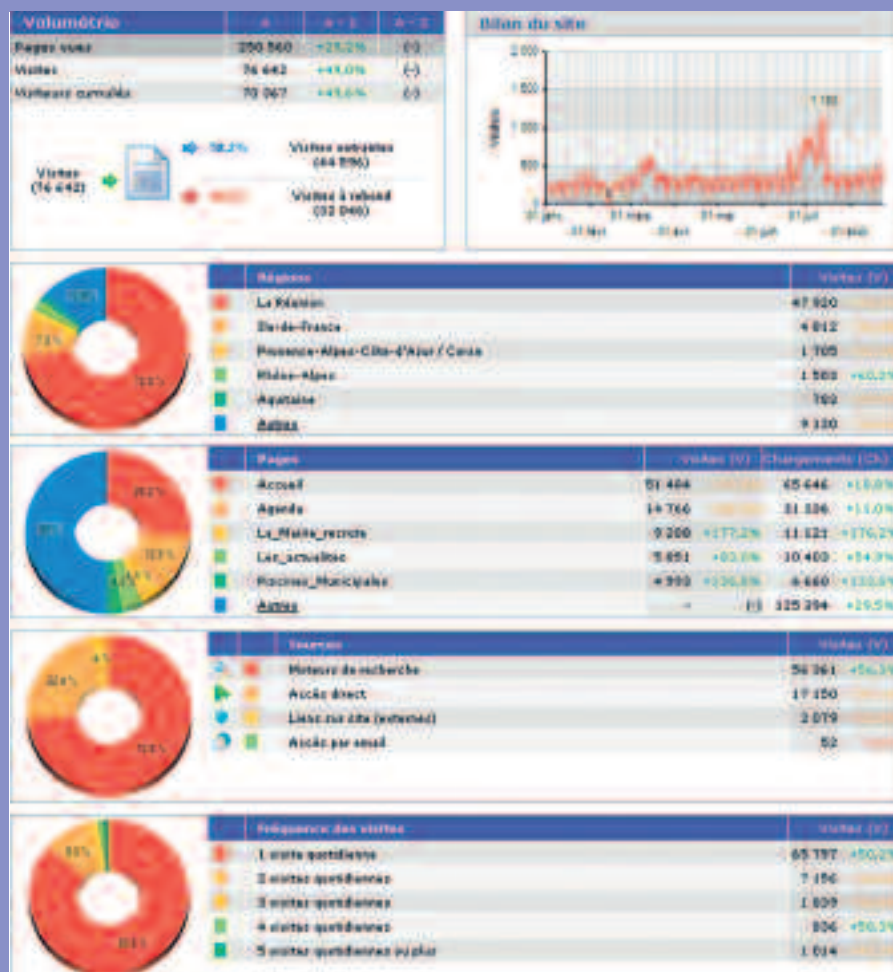
18 POLITIQUE DE L'OPPOSITION

19 POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME

20 SOCIAL

MÉDAILLE DE LA FAMILLE



SAINT-PAUL : VILLE INTERNET 2011

Labellisée « Ville Internet 2011 », Saint-Paul vient de décrocher son premier @robases. Cette reconnaissance attribuée par l'association des Villes Internet (dont l'objet est de coordonner le développement et l'animation d'un réseau des acteurs de l'Internet), permet à la collectivité locale d'évaluer, de montrer et de faire connaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

ville internet



2011

LA DOUBLE CRÈCHE DE L'ÉTANG EN CHANTIER

La double crèche de l'Étang accueillera ses premiers enfants, d'ici au deuxième trimestre 2012. L'établissement comportera deux structures de gestion distincte, de 60 places chacune.

Chaque structure sera composée d'espaces d'accueil, avec des enfants répartis en 3 classes d'âge : les bébés de 2 à 15 mois positionnés à l'étage, les moyens de 15/18 mois à 2 ans ainsi que les « plus grands » de 2 à 3 ans qui seront au rez-de-chaussée.

Chaque entité aura ses espaces d'éveil et d'activités, et disposera de salles de propreté et de sommeil. De même qu'un atrium, une salle de lecture, une salle de repas, ainsi qu'une partie administrative avec secrétariat, direction et infirmerie. Les locaux du personnel et une salle de réunion seront mutualisés à l'étage. Par ailleurs, les locaux pour les bébés disposeront de « biberonneries ». L'ensemble de cette



LES TRAVAUX ONT DÉBUTÉ EN DÉBUT D'ANNÉE, LA STRUCTURE SERA SUR DEUX NIVEAUX.

opération développe environ 2 000 m² de surface utile avec 1 500 m² de surface extérieure aménagée. L'établissement, vraiment spacieux, sera accueillant et agréable avec une architecture

simple évoquant le monde de l'enfance. La forme du bâtiment central sera en effet inspirée d'une coccinelle déployant ses ailes. L'association des formes et des couleurs complétera, le moment venu, cette évocation et renforcera la qualité des espaces qui leur seront destinés.

« Nous multiplions les places d'accueil dans chaque bassin de vie et dans tous les quartiers afin d'accompagner efficacement les familles saint-pauloises dans leur indispensable rôle de socialisation des tout petits », souligne la Députée-Maire, Huguette Bello.

En ce qui concerne la double crèche de l'Étang, les activités extérieures se dérouleront au centre de deux cours aménagées, autour de nombreux jeux d'enfants en zones ombragées. Toutes les zones extérieures accessibles aux enfants seront clôturées et sécurisées...

Le coût total du projet est évalué à plus de 6 M€ avec une participation conséquente de 4,5 M€ de Caisse d'Allocations Familiales, partenaire de la Mairie de Saint-Paul.



LA FIN DES TRAVAUX EST PROGRAMMÉE POUR COURANT 2012.

VIRGINIE SALLÉ, ÉLUE DÉLÉGUÉE À LA PETITE ENFANCE :

Ces deux structures intègrent pleinement notre politique dynamique de la Petite Enfance : les parents Saint-Paulois disposent maintenant d'un choix d'accueil entre les assistantes maternelles, les petites structures (17 micro-crèches), les jardins d'enfants, les haltes-garderies, les Lieux Accueil Parents Enfants et bientôt de deux grandes structures (soit 234 places + 120 bientôt). Notre ambition est de poursuivre, tant sur le plan quantitatif que qualitatif notre politique et de faire évoluer encore l'accueil de nos marmailles.



LA FIN DES PRÉFABRIQUÉS À L'ÉCOLE « LES CARAMBOLES »

Les trois classes modulaires de l'école maternelle « Les Caramboles » ne sont plus que souvenirs dès la prochaine rentrée scolaire de septembre. Elles sont désormais remplacées par des classes conformes de 60 m² chacune. Le programme des travaux engagés, conformément à la politique de la municipalité en matière d'Éducation, comprend également la réalisation, d'une salle de repos et d'une salle de propreté. « *I fé vréman lontan nou atande ça. Bann klasse avan té i ressemb pa rien* », se réjouit une maman. « *I anserve arpa ma fiy, akoz èl i passe en klasse CP, mé-soman d'ot famiy sar bien kontan oir i akèye zot zan-fan dann salle plus digne de zot* ».

Deux des trois anciennes classes en préfabriqué ont été démolies. L'autre a été conservée et servira de salle polyvalente. Le montant de l'opération s'élève à un peu plus de 710 000 €, dont près de 187 000 € pour la part communale. L'enjeu pour la collectivité est d'éradiquer les bidonvilles scolaires et faire en sorte que les enfants puissent travailler dans un cadre agréable, fonctionnel et sécurisant.

Grands travaux dans les écoles

De l'Étang à l'Éperon, en passant par Barrage et le Guillaume, plusieurs autres écoles maternelles et primaires de la Commune ont bénéficié récemment des travaux de réhabilitation et d'aménagement dans un souci d'amélioration de l'accueil des petits Saint-Paulois. « *Autour d'une école agréable, fonctionnelle, avec des équipements structurants, il peut se créer une véritable synergie entre les différents partenaires enseignants, associations, parents d'élèves, qui génèrent une dyna-*



L'ÉCOLE DE BARRAGE SERA PLUS ACCUEILLANTE.

mique dans le quartier », souligne Raymond François, 15^e adjoint délégué aux affaires scolaires. « *Parallèlement à ces travaux, la collectivité œuvre pour apporter sa contribution au développement des actions pédagogiques et éducatives en direction de nos écoles: championnat d'orthographe, ateliers d'échecs, mise en place des ordinateurs dans toutes les classes maternelles de la commune pour les relier à internet... Malgré le contexte de crise, les attermolements, les tergiversations qui secouent actuellement notre système scolaire, la commune de Saint Paul se veut*



CELLE DE L'ÉCOLE « LES CARAMBOLE » OFFRE ÉGALEMENT UN NOUVEAU VISAGE.

garantir une éducation de qualité pour ses 15 000 élèves et leur offrir un passeport dans ce monde difficile! »

Travaux de réhabilitation à l'école Paille-en-queue

Seront complètement réhabilitées, les trois salles de classes et les sanitaires de l'école maternelle Paille-en-queue, sinistrés suite à l'incendie survenu en début d'année. Le programme des travaux qui prévoit aussi la réfection de la totalité de la cour de cette école de Plateau Caillou, ainsi que le plan de financement arrêté à 298 375 € ont été adoptés par le conseil municipal.

DE VÉRITABLES CLASSES À LA PLACE DES SALLES MODULAIRES À L'ÉCOLE « PAILLE-EN-QUEUE ».



L'ANNÉE SCOLAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **34 millions d'euros** engagés pour les écoles maternelles, primaires et élémentaires
- **15 300 repas** produits par jour (soit un peu plus de 2,1 millions pour l'année scolaire 2011/2012)
- **1 197 agents** intervenant dans les écoles
- **15 CLIS** (Classe d'intégration spécialisée) pour 123 élèves
- **7 RASED** (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) accueillant entre 18 et 50 enfants
- **3 écoles à Mafate accueillant 41 enfants** sur Marla, Ilet des Orangers et Roche Plate (ravitaillement par hélicoptère une fois par semaine pour la restauration).

LE STADE OLYMPIQUE FAIT PEAU NEUVE



Le stade Olympique Paul Julius Bénéard s'apprête à retrouver toute sa dimension régionale et le symbole de son dynamisme et sa vitalité d'antan.

A l'issue des travaux de réhabilitation concernant surtout la rénovation de la totalité de la couverture des gradins et la réhabilitation de l'ensemble des locaux situés en dessous (vestiaires, local de gardiennage, sanitaires, rangements...) le stade sera surtout apte à accueillir à nouveau les milliers de spectateurs se déplaçant habituellement des quatre coins de l'île pour les grands rendez-vous sportifs. En configuration match, le site – qui accueille aussi bien les sportifs engagés dans des clubs et des compétitions que des élèves de plusieurs établissements dont le Lycée Louis Payen et le collège de l'Étang – peut accueillir jusqu'à 8 300 personnes dans ses gradins.



L'ÉQUIPEMENT RETROUVERA TOUT SON DYNAMISME ET SA VITALITÉ.

Équipement reconnu « **Remarquable du point de vue architectural** », le stade Olympique Régional redeviendra ce complexe sportif habilité à accueillir à nouveau une finale de coupe régionale de France et une finale de coupe de la Réu-

nion de football. Ce site accueillera aussi dans des conditions optimales, des compétitions d'athlétisme, et sera capable à nouveau d'accueillir des épreuves des jeux des îles...

Le coût de l'opération s'élève à près de 6 M€ dont un cofinancement régional de 3,6 M€. Une fois les travaux achevés, le stade pourra aussi accueillir des locaux, des grands artistes nationaux et des peintures internationales. Les aménagements seront ainsi modulables afin de pouvoir accueillir divers événements. De fait, rien ne devrait empêcher le déroulement d'un match de football suivi d'un concert ou vice et versa.

LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ EN DÉBUT D'ANNÉE ET DURENT 12 MOIS.



COUP DE JEUNE POUR DES PLATEAUX SPORTIFS AU GUILLAUME

Les plateaux sportifs de l'école élémentaire du Guillaume auront bientôt un autre visage. Depuis début avril 2011, d'importants travaux ont débuté. Ces travaux consistent en la réalisation de quatre vestiaires et sanitaires joueurs, et d'un vestiaire sanitaire arbitre, ainsi que d'un sanitaire public pour personnes valides et à mobilité réduite. Un local de rangement et une coursive couverte compléteront le bâtiment principal. Par ailleurs, la mise en place de réseaux divers et la réfection du parking et des accès existants compléteront le chantier qui comprend aussi le tracé de deux couloirs d'athlétisme sur un des plateaux sportifs. Ces équipements sont utilisés par les élèves des écoles avoisnantes, les associations de quartiers, le club de basket-ball du Guillaume et tout public. « *Enfin ce site va ressembler véritablement à quelque chose* », se réjouit un groupe de jeunes habitué des lieux. « *C'est loin d'être le cas actuellement* ». Le coût de l'opération est évalué à plus de 420 000 €.



UNE SALLE D'HALTÉROPHILIE À LA PLAINE

Les adeptes d'haltérophilie auront bientôt une salle à leur disposition à la Plaine Saint-Paul. Des travaux entamés le mois de février 2011 prévoient la construction d'un espace de 100 m² avec les revêtements de sol, murs et plafonds, ainsi que les appareillages électriques, les huisseries et menuiseries. Réhabilitation de l'ensemble des locaux situés à l'arrière de la salle polyvalente, et composés de vestiaires, bureau de Gardien, sanitaire et rangement, mise en place d'un système de sécurité réglementaire. Rien ne sera oublié. Pas moins de 310 000 € sont nécessaires à la réalisation de ce projet.



UN FUTUR ESPACE DE CONVIVIALITÉ AU GYMNASÉ CENTRE VILLE

Un budget de près de 1,5 M€ est consacré à la réhabilitation du gymnase du centre ville. La durée des travaux est estimée à neuf mois. La totalité de la toiture sera refaite, les réseaux électriques seront rénovés, la sécurité et l'accessibilité de l'établissement seront mises en conformité. Par ailleurs, l'ensemble des vestiaires et des espaces de rangements, ainsi que la salle multi activité seront réhabilités. Fréquenté notamment par le Basket Club Saint-Paul (BSCP), le club Aïkido, US des Aigles Blancs (Volley-ball), le Hockey Club de l'Ouest, mais aussi par les élèves du Collège Antoine Soubou et ceux du lycée Louis Payen... le gymnase qui connaît des problèmes d'accès ne répond plus aux contraintes sécuritaires. La volonté de la municipalité est d'en faire un espace de vie fonctionnel, rassurant et convivial.



REMISE AUX NORMES DES RALENTISSEURS

Nombres de ralentisseurs non-conformes sont en cours de traitement (reprise de la géométrie conformément à la norme NF P 98-300) sur le territoire communal qui compte environ 550 kilomètres de voirie, depuis le début de cette année 2011. À travers cette mise en conformité, l'objectif de la municipalité vise bien évidemment à sécuriser les riverains et contraindre les conducteurs à réduire leur vitesse. Trop souvent encore les automobilistes roulent à vive allure, sans se soucier des piétons. Il s'agit ainsi de veiller à un meilleur partage de la rue qui appartient à tout le monde.



STADE JEAN-LUC NATIO

Le Stade de Bellemène porte désormais le nom de Jean-Luc Natio. L'ancien conseiller municipal, élu sur la liste de l'actuelle municipalité en 2008 est décédé seulement quelques mois plus tard le 18 octobre 2008 à Madagascar. Outre son implication syndicale, Jean-Luc Natio qui

s'était également impliqué dans la vie du quartier de Bellemène, laisse le souvenir d'un militant qui s'est particulièrement investi dans la pratique sportive et le développement du milieu associatif.

CINQ ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE SUR LES RAILS

La commune va mettre en place 5 Ateliers de Pratiques Instrumentale en direction du jeune public. La compétence pour l'enseignement artistique ayant été confiée au Territoire de la Côte Ouest, les statuts de la communauté d'agglomération fixent le cadre d'intervention des communes qui doivent assurer l'éveil et l'animation en musique, danse, art dramatique et arts plastiques. Guitare, percussions, piano, violon et violoncelle sont les cinq ateliers concernés. Organisées hors temps scolaires du lundi au vendredi, ces disciplines ciblent les enfants de 6 à 10 ans.

ACQUISITION DE FONDS DOCUMENTAIRES

L'assemblée a adopté la procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de fonds documentaires pour le réseau lecture publique de la commune. Dans le cadre du renouvellement de ces supports documentaires et en prévision de la constitution des fonds pour la future Médiathèque, une consultation doit en effet être engagée afin de retenir un ou plusieurs fournisseurs. Cette consultation concerne les imprimés mais aussi les nouveaux supports (CD, DVD, CDROM...)

SUCCÈS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Pour assurer le droit aux vacances pour tous les enfants sur le territoire communal, la Ville a mis en place et organisé dix-huit centres d'accueil de loisirs sans hébergement durant juillet-août 2011. Ainsi, 7 centres primaires, 8 maternels et 3 mixtes répartis sur la commune ont accueilli plus de 2 100 enfants. La manifestation, dont le budget a été augmenté de 100 000 euros a connu cette fois encore un franc succès auprès des familles.

CARROSSE I ARANZ

Les habitants de Carrosse auront à leur disposition un local d'animation de quartier tout neuf d'ici à la fin de l'année prochaine. Les travaux ont démarré depuis plusieurs mois. Un budget de 800 000 € est arrêté pour ce chantier. Par ailleurs, la Maison de quartier tombée dans la vétusté plusieurs années durant offre désormais un visage plus agréable. Cet équipement a été réhabilité dans le cadre d'un chantier d'insertion impliquant une douzaine de jeunes du quartier.



LA NOUVELLE GARE ROUTIÈRE OPÉRATIONNELLE

Un pôle d'échange plus moderne et plus performant, la nouvelle gare routière de Saint-Paul a été inaugurée le 19 septembre 2011 après plusieurs mois de travaux. Avec les partenaires de la Commune, dont le Territoire de la Côte Ouest, la municipalité espère répondre efficacement aux enjeux liés aux transports en commun sur le territoire communal, intercommunal et départemental.

En plus de la complète réhabilitation des locaux du bâtiment central en rez-de-chaussée, la nouvelle plateforme se compose à présent de nouveaux quais d'embarquement améliorant ainsi son fonctionnement et augmentant sa capacité. Par ailleurs, les lieux d'attente et à la couverture du hall central ont été reagencés.

Passage obligé pour les nombreux Cars Jaunes des lignes départementales, le pôle d'échange voit aussi transiter les véhicules du réseau « Kar'ouest » géré pour le compte du TCO, par la Semto - Société de transports de l'Ouest. Celle-ci comptabilise à elle seule, 61 lignes régulières sur l'ensemble du Territoire de la côte Ouest pour plus de 150 véhicules dont une centaine (véhicules de réserve compris) assurant l'offre de services des lignes régulières autour de cette gare désormais refaite. D'autre part, le trafic de véhicules du Réseau « Kar'ouest » y transitant représente 1 400 passages par jour (arrivées/départs compris), sur une amplitude horaire de 5 h 30 à 19 h 30.



De la Charrette au transport moderne

Compte tenu de ces paramètres qui font de la gare routière de Saint-Paul la deuxième de l'île en termes de fréquentation avec plus de 2 millions de passagers tous les ans, un outil plus adapté semblait s'imposer. « La gare routière de Saint-Paul fait partie intégrante de l'histoire du transport à la Réunion », souligne la Députée-maire, Huguette Bello évoquant l'évolution des différents modes de déplacements : de la charrette au transport collectif moderne, en passant par le train, l'autocar et son confort rudimentaire, et le car courant d'air.

Si ces réalisations inaugurées ce 19 août 2011 bénéficient également d'un dispositif d'éclairage performant des espaces extérieurs, elles sont aussi pourvues, pour l'amélioration du confort et des services rendus, d'une signalétique plus agréable, ainsi que de nouveaux abris et de nouveaux commerces. Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité, un accès piéton a été créé au centre Ville par la rue Leconte de Lisle et un accès bus a vu le jour par la rue Mangalon. Bref, les abords du pôle d'échanges et les aménagements intérieurs ont été pensés pour éviter toute rupture dans les cheminements.

KOSA ZOT I DIT



Elisenne Persée
(Corbeil)

“C'est vraiment ènn belle gare à présent. Va rend domoun bien service. Domoun nora plus lo gou prenn'le kar.”

Jasmin Lauret
(Bois-de-Nèfles)

Plus agréable, plus attrayante, franchement la gare rénovée donne plus envie d'utiliser le transport en commun.

Berthe Lim-Hoon Tchen
(Bellemène)

Saint-Paul i améliore beaucoup. Avant navé point grand chose. Estèr' tout' i bouge. Et gare routière là lé bien bel.

Marie-Lilianne
Berby
(Villentroy)

Mi prend le kar asez souvent. Mi trouve lé bien plus joli komsa.



LES TRAVAUX EN CHIFFRES

- **2,37 €** pour le montant global de l'opération
- **878 375 €** (36,98 %) pris en charge par le Territoire de la Côte Ouest
- **866 000 €** (36,46 %) de participation de l'État
- **630 625 €** (26,55 %) venant du Conseil Général

UNE STATION DE TRAITEMENT NEUVE ET PERFORMANTE

Plus performante, plus efficace, la nouvelle Station de Traitement des Eaux Usées de l'Ermitage est fonctionnelle.

Le nouvel équipement inauguré, le 10 juin 2010 est dimensionné pour une population équivalente à 25 000 personnes (contre seulement 15 000 pour l'ancien ouvrage) et accueille les effluents de la population-sud de la commune et de la zone balnéaire. Cette nouvelle Station a été conçue pour confiner et traiter les mauvaises odeurs. Ainsi, les nuisances olfactives qui « pourrissaient » à certaines périodes, la vie de la population avoisinante, celle de la Saline et Ermitage-les-bains, seront résorbées. Par ailleurs, les eaux usées permettront, une fois traitées, de produire une eau susceptible d'être réutilisée en irrigation par un système de goutte-à-goutte, notamment pour les espaces verts de la commune.

Une eau de qualité remarquable rendue à la terre

Le choix d'un mode de traitement biologique des effluents a ainsi guidé le choix de la municipalité en ce qui concerne le volet technique de l'ouvrage. À la sortie de la station, l'eau rejetée est d'une qualité tout à fait remarquable, du niveau autorisé pour la baignade ! C'est-à-dire que la pollution résiduelle est très faible, y compris au niveau bactériologique. L'eau rendue à la Terre est donc, désormais, aux normes les plus avancées en matière de traitement.



« Pour atteindre ce résultat dont je me plais à souligner l'importance dans la perspective de développement durable qui inspire et détermine la politique de Saint Paul, les effluents font l'objet d'un pré-traitement à l'entrée de la station », souligne Hoareau Lynda, Présidente de La Créole.

Une boue valorisée pour l'agriculture

Le traitement biologique par boues activées permet ensuite de retirer de l'eau une grande partie des matières carbonées, azotées et phosphorées. Ces matières se retrouvent sous forme de boues, séparées de l'eau par décantation. Cette boue sera par ailleurs valorisée pour l'agriculture,



car elle présente d'excellentes qualités agronomiques, et elle pourra remplacer une grande partie des fertilisants minéraux apportés aux plantes.

La construction de cette STEU a coûté près de 11,5 m€. Un équipement qui se veut un ouvrage à l'échelle de plusieurs générations. « Nous avons investi pour le présent mais aussi pour le futur », « il s'agit de protéger l'environnement, et notamment les ressources en eaux de nos enfants. » conclut Jean Erpeldinger, élu délégué à l'environnement, Vice-Président de La Créole.

Une volonté partagée

« Fruit d'une volonté partagée, d'aménager le territoire saint-paulois de façon respectueuse de l'environnement », la station d'épuration a été cofinancée par l'Union européenne à hauteur de 36 %. Mais aussi par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (24 %). Le solde étant supporté par les abonnés. L'Agence française de Développement a accompagné cet investissement en accordant à la municipalité un prêt bonifié.



UNE PISCINE TOUTE NEUVE SUR LE FRONT DE MER QUI PORTERA LE NOM DE "CIMENDEF"

L'eau des bassins de la piscine du Front de Mer est désormais chauffée, ce qui facilitera les baignades pendant la saison froide. Il s'agit là, d'une des spécificités du complexe entièrement réhabilité.

Le dispositif de chauffage de l'eau fonctionnant grâce à une installation solaire est unanimement salué. « *Quand il fait froid, ce n'est pas toujours évident de*

venir s'entraîner », explique Solène, 14 ans. « *Avec des bassins chauffés, on peut s'attendre à d'autres performances* », affirme cette maman, persuadée que « d'autres champions vont naître ». Le chauffage de l'eau des bassins de la piscine du Front de Mer est une « spécificité technique » résultant d'une réhabilitation complète du site.

Cette opération qui a nécessité plusieurs mois de travaux a tourné essentiellement

autour de la mise en conformité des bassins, du système de filtration et des locaux. Ainsi, une grande partie de l'existant a été démolie. Terrassements, réalisation d'enrobés extérieurs, métallerie, clôture, réseau d'eau pluviale, ou encore éclairage extérieur et aménagements paysagers... rien n'a été oublié autour du gros œuvre, des travaux d'étanchéité, de la charpente couverture et du revêtement en dur.

Par ailleurs, des cloisons ont été installées pour les faux-plafonds, tandis que les menuiseries intérieures en bois et PVC se marient à merveille. Les travaux répartis en quatre lots attribués à différentes entreprises ont coûté près de 3 millions d'euros.



CENTRE NAUTIQUE DE VUE BELLE

Situé à 450 m d'altitude, il a été conçu dans l'ancienne usine sucrière. Très belle architecture, à voir absolument ! Le site dispose d'un bassin de 25m/10 couloirs, d'un bassin d'initiation ainsi que d'une pataugeoire, chauffés en hiver.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC (horaires hiver/été)

Périodes scolaires

Lu, Ma, Je, Ve 11h45-13h15 / 16h30 -18h (été 19h)
 Mercredi 15h30-18h
 Samedi 10h-12h / 14h-18h
 Dimanche 10h-12h30 / 14h30-18h

Périodes des vacances scolaires

du lundi au vendredi :
 10h-13h / 14h-19h (été)
 10h-13h / 14h-18h (hiver)

PISCINE DU BOIS DE NÈFLES



Située également en altitude, disposant d'une vue imprenable sur la baie de St Paul et la pointe des galets, elle se compose d'un bassin unique de 25m/5 couloirs, chauffé en hiver.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC (horaires hiver/été)

Périodes scolaires

Lu, Ma, Je, Ve 12h-13h15 / 16h15-17h30 (été 18h15)
 Mercredi 15h30-17h15 (été 18h15)
 Samedi 10h-12h / 14h-17h30 (été 18h15)
 Dimanche 10h-12h30 / 14h30-17h30 (été 18h15)

Périodes des vacances scolaires

du lundi au vendredi :
 10h-13h / 14h-17h30 (été 18h15)

PISCINE DU FRONT DE MER



La plus ancienne des piscines de la commune, facile d'accès, de grands nageurs ont fréquenté ses eaux. Le site dispose d'un bassin de 25 m/5 couloirs, d'un bassin d'initiation et d'une pataugeoire.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC (horaires hiver/été)

périodes scolaires

Lu, Ma, Je, Ve 12h-13h / 16h30-18h (été 19h)
 Mercredi 15h30-18h
 Samedi 10h-12h / 14h-18h
 Dimanche 10h-12h30 / 14h30-18h

périodes des vacances scolaires

du lundi au vendredi :
 10h-19h (été)
 10h-13h / 14h-18h (hiver)



CENTRE NAUTIQUE JOCELYN FLAHAUT

Au cœur de la commune, son architecture moderne et la qualité de ses équipements, en font un site apprécié des sportifs. Le site dispose d'un bassin de 25m/10 couloirs, d'un bassin d'initiation ainsi que d'une pataugeoire, chauffés en hiver.

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC (horaires hiver/été)

Périodes scolaires

Lu, Ma, Je, Ve 12h-13h15 / 16h30-18h (19h été)
 Mercredi 15h30-18h
 Samedi 10h-12h / 14h-18h
 Dimanche 10h-12h30 / 14h30-18h

Périodes des vacances scolaires

du lundi au vendredi :
 10h-13h / 14h-19h (été)
 10h-13h / 14h-18h (hiver)

PRATIQUES

La Commune de Saint-Paul met à la disposition du public quatre complexes :

- Piscine du Front de Mer, boulevard du front de Mer 0262 45 80 47
- Centre nautique Jocelyn Flahaut, 57 rue Gabriel Guisthau 0262 22 43 57
- Centre nautique de Vue Belle à la Saline, rue du Lycée 0262 22 43 74
- Piscine de Bois de Nèfles, chemin de la Piscine 0262 44 00 90

TARIFS :

- à partir de 12 ans, 1 €
- pour les moins de 12 ans 0,50 €
- handicapés et personnes âgées 0,80 €
- Abonnement (30 jours) 13,80 €

FERMETURE MENSUELLE

Afin de garantir une parfaite hygiène des équipements, une journée complète de nettoyage est prévue chaque mois. Cela nécessite la fermeture des sites. Les dates retenues sont affichées à l'accueil de chaque établissement, disponibles par téléphone et sur le site de la mairie : www.mairie-saintpaul.fr rubrique vivre à Saint-Paul – sport.

DEUX MÉDIABUS POUR UNE LECTURE DE PROXIMITÉ EFFICACE



LES MÉDIABUS SONT RICHES DES PLUS 6 000 DOCUMENTS.

Sillonner les quartiers de Saint-Paul, à la rencontre de la population éloignée des équipements culturels afin de rapprocher le Livre des habitants. Telle est la mission des deux « Médiabus » en service depuis peu.

Il s'agit de favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour tous. Les deux véhicules modernes et spacieux, aménagés en véritables médiathèques ambulantes sont riches de plus de 6 000 documents. Ils couvrent ainsi différents quartiers de la commune et proposent le prêt de livres, de bandes dessinées, de périodiques, de CD, de DVD et même de jeux, à destination de toutes les générations. Le médiabus instaurera une relation de proximité privilégiée avec ses usagers. Se voulant efficace et régulière, une couverture de l'ensemble du territoire est prévue tous les 15 jours. (voir planning des tournées sur le site de la Mairie de Saint-Paul <http://www.mairie-saintpaul.fr>)



LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE FAVORISER L'ACCÈS À LA LECTURE ET LA CULTURE POUR TOUS.



TOUS LES PUBLICS SONT CIBLES

LA JEUNESSE, UN PUBLIC PRIORITAIRE

Les enfants constituent le premier public visé par les services mobiles des bibliothèques. C'est aussi la cible la plus facile à atteindre dans la mesure où le bibliobus peut se déplacer dans les écoles pendant les heures d'ouverture des établissements. Même lorsque l'école est équipée d'une Bibliothèque (BCD).

LES MAMANS, LES SANS-EMPLOI ET LES ADOLESCENTS

En dehors des plages horaires réservées à la desserte des écoles, le bibliobus va à la rencontre d'autres publics spécifiques. Les mamans qui accompagnent leurs enfants ont à leur disposition une offre de lecture correspondant à leurs goûts et à leurs

besoins. De même, les sans emploi et les demandeurs d'emploi, un public disponible à la recherche d'une revalorisation sociale, y trouvent également une offre adaptée. Les attentes culturelles des adolescents de Saint-Paul doivent être aussi satisfaites; elles feront l'objet d'une attention particulière des bibliothécaires.

LES ACTIFS ET LES PERSONNES ÂGÉES, UN DÉFI À RELEVER

Les actifs et les personnes âgées sont des publics difficiles à atteindre. Les statistiques des bibliothèques saint-pauloises montrent une faible fréquentation de l'établissement, en particulier chez les 20-29 ans et chez les plus de 60 ans. Cette dernière catégorie représente en effet moins de 5 % des lecteurs du réseau; d'où la nécessité d'aller à leur rencontre.

GROS SUCCÈS POUR LE PREMIER CARREFOUR DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La population saint-pauloise veut tourner le dos au fléau du chômage. En témoigne la très forte fréquentation qu'a connue le premier Carrefour de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle organisée ce jeudi 26 mai 2011 sur le front de Mer de Saint-Paul. Une initiative unanimement saluée par l'ensemble des partenaires réunis autour de la Municipalité sur cet événement. « *Je salue l'engagement de la Commune de Saint-Paul, et son implication* », souligne Thomas Campeaux, Sous-Préfet de Saint-Paul. Selon le représentant de l'État dans l'ouest, qui reconnaît « *les signes d'un succès garanti* », cette opération est « *l'incarnation du marché du travail* ». « *Ce genre de manifestation permet de mettre le public en contact direct avec les entreprises* », insiste d'ailleurs, Bernard Picardo, président de la Chambre des Métiers, rappelant « *le besoin de main d'œuvre au sein des entreprises artisanales* ».

Plusieurs milliers de personnes, (sans doute plus de 5000) - de Saint-Paul, de tout le bassin Ouest et de plusieurs autres communes de l'île - ont fait le succès de cette journée. « *Cette organisation revêt un caractère important et prioritaire* », appuie Pascaline Nemazine, Conseillère



PLUS DE 5 000 PERSONNES ONT ASSISTÉ À CE PREMIER CARREFOUR.

générale. « *Cette initiative hautement utile reposant sur une implication collective est à encourager* ». Ce premier Carrefour de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle de Saint-Paul reflète en quelque sorte, « *notre volonté à la mairie de Saint-Paul de contribuer au développement du tissu socio-économique de la Commune* », affirme Emmanuel Séraphin,

adjoint au maire, délégué à la politique en faveur de la promotion de la jeunesse. « *Cette manifestation se situe dans la continuité de nos actions que nous voulons fortes, et nécessaires aux Saint-Paulois. Et ce, dans le cadre d'une politique qui se veut efficace et profitable à toutes les couches de notre population, à tous les niveaux de la pyramide des âges* ».

KOSA ZOT I DI



Marc Benoît, (Ruisseau)

Depuis lontan nous attend in zafèr kom sa dessus Saint-Paul. Lé très intéressant. Moin nana l'impression Pôle Emploi avec son bann zoffre d'emplois, lé plus près la population. I devrait faire ça plus souvent.

Josian Bolon (Guillaume)

Je suis arrivé assez tôt et j'ai trouvé rapidement des choses intéressantes concernant l'hôtellerie, ma filière de prédilection. Il y a aussi des propositions en ce qui concerne la mobilité. J'aime voyager. Ce carrefour de l'emploi et de l'insertion est une formidable initiative. J'espère qu'il sera organisé tous les ans

Christelle Marcourt (La Saline)

J'ai trouvé des offres intéressantes. J'ai d'ailleurs postulé à plusieurs de ces offres dans le marketing et le management, le domaine qui m'intéresse. J'espère que ça va aboutir sur quelque chose de concret. J'ai même participé au Job Dating, où j'ai eu un entretien avec un chef d'entreprise.

Je trouve cette opération très bien faite et nécessaire. Je crois qu'elle est à renouveler plus souvent.



Georges Convert (le Ruisseau)

À 61 ans, moin lé toujours actif. Mi rod toujours un boulot. Moin la travail lontan dan l'agriculture. Mais avant nous té pas déclaré. Ester moin lé embêter. Mi pense que manifestation là i peut aide à moin trouve un zafer intéressant.



LES NOMBREUSES ASSOCIATIONS DE SAINT-PAUL DISPOSENT D'UN CENTRE D'INFORMATION.

LE CENTRE D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS AUX ASSOCIATIONS POUR UN MEILLEUR ÉPANOUISSEMENT DES STRUCTURES

Inauguré en décembre 2010, le Centre d'informations et de conseils aux associations (CICA), prend peu à peu son rythme de croisière. Cette structure se veut « le reflet de l'attachement de la municipalité au tissu associatif saint-paulois et de son engagement en faveur des animations dans les quartiers ».

La mise à disposition de cette maison des associations sonne un nouveau départ dans le prolongement des nombreuses et riches activités de la collectivité. Celles-ci couvrent aussi bien les garderies parascolaires, le sport, la culture, ou encore la vie locale. « Des domaines d'intervention qui occupent une place prépondérante dans notre politique communale », souligne Marie Rose Gras, adjointe au maire, déléguée à la vie associative. Cet équipement sera un « véritable relais entre les associations de la commune, les administrés et la Commune de Saint-Paul ». Il va permettre de « gommer

certaines lacunes » rencontrées par nombres de structures associatives comme la méconnaissance des principes de règle de la Loi 1901, ou les difficultés de gestion. La maîtrise de la comptabilité associative et de sa fiscalité reste vitale pour les structures afin d'éviter les « casses », les « liquidations », les fermetures trop fréquentes, souvent trop rapides et assurément dramatiques. D'où la nécessité, de mettre à disposition des associations Saint-Pauloises ce CICA, Centre d'informations et de conseils aux associations. « Notre slogan est : *Entrez avec une idée, repartez avec un projet* » annonce Marie Rose Gras.

Un tissu associatif saint-paulois est dense et dynamique

Saint-Paul compte en effet 1154 associations recensées en février 2010, (Source Sous-préfecture) et implantées aussi bien sur le littoral que dans les écarts les plus reculés de la commune.

« Nous avons à cœur chaque année, d'accompagner chacune d'elle dans leurs projets et actions », explique Marie Rose Gras.





ENVIRON 1 154 ASSOCIATIONS SONT RECENSÉES SUR SAINT-PAUL.

Plus de 3 millions d'euros de subvention

Ainsi tous les ans ce ne sont pas moins de 400 à 500 demandes de subventions qui sont traitées au pôle Vie Locale de la Mairie de Saint-Paul. En 2010, 307 associations (dont, notamment 125 dans le domaine du sport, 68 œuvrant sur le plan culturel, 71 axée sur la vie locale, 31 impliquées dans les garderies périscolaires et la Petite enfance) ont pu bénéficier d'une aide financière de la Commune. Au total 3 304 300 € ont été alloués aux associations.

Des services divers et variés

Le CICA se veut une étape de plus dans l'épanouissement de ces structures « indispensables pour l'animation et la vie des quartiers ». Il s'articulera autour des trois axes fondamentaux que sont : l'accompagnement, le conseil et le partenariat, le rôle d'interface. Aide au développement associatif, réponse aux problèmes et questions relatives à la vie associative locale, assistance administrative, juridique et comptable individualisée, ateliers de formation en direction des dirigeants associatifs, ou encore mise à disposition de moyens logistiques

(postes informatiques connectés à internet, ligne téléphonique, photocopieur), aide au montage de dossiers et assistance logistique, aide à la définition de projets et renseignement du public sur les activités des associations... rien n'est laissé au hasard.

Aides aux associations

Des contrats aidés sont régulièrement cofinancés par la municipalité. Chaque dispositif est validé en conseil municipal concerne des associations œuvrant dans les domaines de l'environnement et de l'animation. Ainsi, du sport au soutien scolaire, en passant par l'animation locale, la santé, les services à la personne... les

structures participent au sein des quartiers à la création d'emploi et à l'insertion d'un public fragile. À ce titre, des associations sollicitent la prise en charge du cofinancement d'emplois en Contrat unique d'insertion (CUI) ou en Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE). À ce jour, la Mairie cofinance ainsi, 198 emplois aidés par le biais de 32 associations œuvrant dans divers domaines.

Kartié langar i bouge

L'association « Lev ensemb rose des bois » « i veut fé bouge kartié langar ». La structure a été inaugurée officiellement le 23 août 2011. Un de ses premiers objectifs est de mettre en valeur le sentier « Chemin cheval » au bassin Canard.

Pratique :

Le Centre d'informations et de conseils aux associations se situe dans les locaux du Pôle Vie Locale de la Mairie de Saint-Paul :

25, rue Flacourt - 97460 Saint-Paul
Tél. : 0262 34 49 89

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisation du 1^{er} Forum des associations le 1^{er} octobre 2011. Une centaine de stands se dresseront autour de l'hôtel de Ville

LE TISSU ASSOCIATIF SAINT-PAULOIS EST DYNAMIQUE.



LA FILIÈRE SE STRUCTURE DANS LES HAUTS

Le chemin Belmont a été inauguré ce mardi 24 mai 2011 à Bellemène. Il s'agit d'une des 14 voiries d'exploitations dont l'aménagement (en cours ou à venir), en plus des investissements du Département (15 %) et de la Commune (25 %), bénéficie des fonds européens à hauteur de 70 %. Cette inauguration était inscrite dans le cadre d'une journée d'animation destinée à permettre à la population de mieux comprendre l'utilisation de ces fonds européens à Saint-Paul en matière agricole, et d'appréhender la structuration de cette filière, voulue par la municipalité.

Organisée autour de trois grandes thématiques : l'Agriculture, l'Aménagement rural et Irrigation, les Travaux publics, (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, et avec la collaboration notamment du Lycée agricole et de GTOI)... la manifestation a connu un franc succès. In plantèr Bois-de-Nèfles la di konmsa : « *Nana d'zafèr intèressan, n'i koné pa forséman, n'i dékouve dann stand Conseil Général. Nou la bezoin i informe anou dessi toute bann projé* ». De nombreux élèves des écoles de Bellemène y ont fait le déplacement. « *Mon papa est agriculteur. Cette journée m'aide à mieux comprendre les difficultés de son métier* », explique l'un d'eux, admiratif devant la coupeuse de cannes en démonstration. « *J'ai surtout aimé le jus de canne* », ajoute son copain.



LES UNS ONT APPRÉCIÉ LE JUS DE CANNE, LES AUTRES ONT BEAUCOUP RETENU DU MÉTIER D'AGRICULTEUR.

LES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE BELLEMÈNE ONT PARTICIPÉ NOMBREUX À CETTE JOURNÉE DE L'EUROPE.



LE CHEMIN BELMONT A ÉTÉ INAUGURÉ EN PRÉSENCE DE LA DÉPUTÉE-MAIRE HUGUETTE BELLO ET DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE.



INN DÉ ZIMAZ

De nombreux événements ont continué de rythmer la vie de la commune depuis le début de cette année 2011. Retour en photos sur quelques uns des principaux temps forts des six derniers mois.



L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SANS SOUCI A ÉTÉ DÉNOMMÉE « ÉCOLE JASMIN ROBERT ».



DIX PLACES D'ACCUEIL SUPPLÉMENTAIRES AU SEIN DE LA MICRO-CRÈCHE « ÉTOILE DE MER » À PLATEAU CAILLOU.



L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA GRANDE FONTAINE S'APPELE DÉSORMAIS « ÉCOLE JEAN-LUC DALY-ERAYA ».



L'OPÉRATION JOUR DE SPORT SANTÉ A RÉUNI PLUS DE 6000 PERSONNES.

LES TRADITIONNELLES FÊTES DU MOIS DE JUILLET A ATTIRÉ BEAUCOUP DE MONDE EN VILLE.



ANTONY HÉBERT, SCOLARISÉ À L'ÉCOLE NOTRE DAME DES GRÂCES, ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE SAINT-PAUL 2010-2011.



LE JARDIN D'ENFANTS MUNICIPAL « LES LIBELLULES » À BOIS-DE-NÈFLES A ÉTÉ INAUGURÉ LE 22 AVRIL.

LA MICRO-CRÈCHE CACHE-CACHE NICOLAS A ÉTÉ INAUGURÉE MI-MAI.



**LA LOI DU 27 FÉVRIER 2002 PRÉCISE LES LIMITES
DU DROIT À L'EXPRESSION DES MEMBRES
DE L'OPPOSITION MUNICIPALE.
UN DÉLAI A ÉTÉ FIXÉ POUR L'EXERCICE DE CE DROIT.
AUCUN TEXTE NE NOUS A ÉTÉ ADRESSÉ
DURANT CE DÉLAI POUR UNE PUBLICATION
DANS CE NUMÉRO DU JOURNAL DE SAINT-PAUL,
NOUVELLE SÉRIE N° 01.**

UN NOUVEAU DOCUMENT D'URBANISME POUR LE SECTEUR DE KARLY À LA SALINE

La modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) « Reste de la Commune » valant Plan local d'urbanisme (PLU) est lancée. Une décision inscrite dans le cadre du projet de structuration de Bourg où il est prévu un développement urbain sur le secteur de Karly s'appuyant sur l'armature urbaine existante qu'il convient de conforter. Cela se traduit par la réalisation de logements, d'équipements divers et d'activités économiques. Le secteur de Karly est inscrit dans une logique de densification et de développement et constituera à terme une extension du cœur de Bourg. Ce projet n'est pas compatible avec les dispositions du POS approuvé le 18 janvier 1990. En effet, le règlement de la zone ne favorise pas la structuration et la densification de ce secteur.

Pour répondre à cet objectif, le conseil municipal a autorisé la Mairie, en date du 10 novembre 2010, à lancer une procédure de modification du POS « reste de la commune » valant PLU sur ce secteur de Karly à la Saline. Les principes de modification portent sur la création d'une zone permettant l'assouplissement des règles de recul par rapport aux limites séparatives et aux voix, l'augmentation de la hauteur des constructions et la suppression du Coefficient d'occupation des sols (COS). Assurément, ce nouveau document d'urbanisme contribuera à l'essor du quartier. L'enquête publique s'est déroulée du 8 mars 2011 au 8 avril 2011 conformément aux dispositions légales. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Notre municipalité est en train de peaufiner le dossier relatif au Plan local d'urbanisme de Saint-Paul. Il s'agit du document de référence sans lequel notre territoire ne peut pas se développer. Aménager Saint-Paul, c'est prévoir dans l'espace et le temps les différentes fonctions qui permettent de vivre mieux ensemble : l'habitat, les crèches, les écoles, les équipements de loisirs sportifs et culturel, les activités économiques, l'agriculture...

Cette prévision, c'est ensemble que nous la menons. C'est avec la population saint-pauloise que nous la définissons. D'ailleurs, c'est bien en ce sens que nous avons organisé des réunions publiques dans chacun des six bassins de vie Saline/Barrage, La Plaine/Bois-de-Nêfles, Guillaume, Tan Rouge, Bellemène, Plateau Caillou, Éperon, La station balnéaire – afin que chacun puisse prendre réellement la mesure du projet. Le Plan local d'urbanisme est donc ce document incontournable fixant les bases de l'aménagement du territoire. Mais le PLU de Saint-Paul ne se limite pas au déclassement de terrains. Il définit aussi trois grands axes de développement social des quartiers, du développement économique et de la protection des milieux et espaces naturels. Le tout en intégrant pleinement les Hauts aux projets d'aménagement s'articulant autour de quatorze principes.

AXE I - UN DÉVELOPPEMENT SOCIALEMENT ÉQUILIBRÉ

PRINCIPE 1 : Nécessité de recentrer l'urbanisation sur le centre ville et les quartiers.

Conformément au Schéma d'Aménagement Régional, il s'agit de privilégier la densification en termes d'habitat, la structuration et le rattrapage en équipements et services.

PRINCIPE 2 : Développement résidentiel mesuré du littoral balnéaire de Boucan Canot à la ravine Trois Bassins

L'objectif est de maîtriser l'évolution de l'habitat tout en insistant sur la nécessaire mixité sociale et également de favoriser les projets à vocation touristique et de loisirs sur ce secteur de la commune.

PRINCIPE 3 : Définition avec le Parc National et l'ONF des règles d'occupation du territoire de Mafate pour :

1. Définir un optimum démographique compatible avec le site
2. Trouver des solutions pour les secteurs d'habitat en zone à risques
3. Définir le mode de développement économique (tourisme et agriculture) et social (accès au savoir, égalité des chances, équipements...)

PRINCIPE 4 : Rendre possible la construction de 13000 logement d'ici à 2020

- Reconnaissance de la tache urbaine 2003-2006
- Encourager la densité dans les zones urbanisées et surtout dans les grandes centralités pour rapprocher l'habitat et les services et arrêter l'étalement urbain.
- Intégrer le logement social dans une véritable dynamique de mixité.

PRINCIPE 5 : La poursuite du rattrapage en matière d'équipements

- la réalisation d'un pôle de santé ouest

- la réhabilitation des écoles existantes et la réalisation d'écoles maternelles et primaires
- la réalisation de crèches et de micro-crèches réparties sur l'ensemble des quartiers
- l'extension des réseaux, une nouvelle station d'épuration moderne et de grande capacité à Cambaie, mise aux normes de la station de l'Ermitage-les-Bains
- la création d'une nouvelle médiathèque dans le centre ville et de bibliothèques dans certains quartiers des mi-pentes et des Hauts

AXE II - UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ... RESPECTUEUX DU TERRITOIRE ET DES HOMMES

PRINCIPE 6 : La dynamisation de l'économie agricole autour du plan d'irrigation, de la diversification et de la valorisation des friches.

La commune entend préserver et dynamiser les espaces à vocation agricole qui garantissent des emplois directs et indirects, des fonctions sociales et environnementales et des paysages de grande qualité.

PRINCIPE 7

- Réserver et aménager 100 ha sur Cambaie pour des activités logistiques, de stockage et industrielles lourdes nécessitant une proximité portuaire.
- Utiliser la route des Tamarins pour créer à mi-pentes des zones d'activités et petites et moyennes entreprises et de commerces.
- Créer au Guillaume une petite zone d'activités artisanale, et par ailleurs, en lien avec la vocation touristique du village créole de la Petite France.
- Réserver et aménager des espaces pour le développement touristique dans la zone balnéaire.

PRINCIPE 8 : Rapprocher l'habitat de l'emploi

Rétablir les équilibres et faciliter une mixité d'usages des territoires, doter chaque bassin de vie de centralités urbaines à l'intérieur desquelles les fonctions de commerce, de services et d'emploi seront développées. Le but est de limiter au maximum les déplacements pour que chaque Saint-Paulois puisse habiter, travailler, se cultiver et pratiquer un sport dans son bassin de vie.

PRINCIPE 9 : Renforcer les pôles commerciaux

L'amélioration des pôles existants : les pôles commerciaux du centre ville, de Savanna, de Saint Gilles les bains, de la Saline bénéficieront des projets urbains du PRU, de la requalification balnéaire, de la structuration du bourg.

Une offre commerciale nouvelle : les nouvelles centralités créées ou confortées au service de chaque bassin de vie intégreront dans le cadre du PLU des espaces à vocation commerciale et de services. Ce sera le cas du Guillaume, de Plateau Caillou, de Saint Gilles les hauts, de l'Éperon et de la Plaine-Bois de Nêfles.

AXE III - UN DÉVELOPPEMENT QUI PRÉSERVE ET VALORISE L'ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE DU TERRITOIRE

PRINCIPE 10

Chaque bassin de vie dispose d'un espace naturel majeur : Forêt domaniale de la côte sous le vent + réserve naturelle de l'étang pour le bassin de vie du centre ville - Cambaie, cap la Houssaye pour le bassin de vie de Plateau Caillou, Lagon et ravine Saint Gilles pour le bassin de vie de Saint Gilles les Bains et la forêt des hauts pour les bassins de vie de la Plaine-Bois de Nêfles, Guillaume et la Saline.

PRINCIPE 11 : Un patrimoine naturel et historique mis en valeur

Le patrimoine sera mis en valeur dans l'ensemble des projets de développement urbain :

- Sur le centre ville historique, l'hyper centre sera dédié à la mise en valeur du patrimoine comme support culturel et touristique. Les bâtiments publics d'intérêt patrimonial seront réhabilités, certaines propriétés bâties seront également proposées comme élément à sauvegarder.
- Sur les autres quartiers de la commune, une démarche de diagnostic patrimonial sera entreprise afin d'identifier les sites et bâtiments remarquables (cases créoles, bâtiments historiques, commerces traditionnels, cheminées...) et de proposer des mesures de sauvegarde et de mise en valeur
- L'ensemble des chemins pavés communaux sont repérés et feront l'objet d'une réhabilitation.

PRINCIPE 12 : La promotion des modes de gestion durable du territoire

Un effort indispensable doit être mené en matière de réduction des besoins énergétiques et de manière encore plus globale d'économie des ressources naturelles du territoire. Plusieurs registres d'actions seront mis en œuvre pour amorcer ce changement d'attitude et de culture dont l'amélioration des taux de rendement du réseau d'eau, la densification urbaine...

PRINCIPE 13 : La gestion globale de l'eau et les risques au cœur de l'aménagement

- Assurer la protection de la ressource pour préserver la qualité des prélèvements d'eau potable
- Création du complexe de dépollution de Cambaie (études en cours), réhabilitation de la station d'épuration de l'Ermitage les Bains (traitement tertiaire).
- Mise en place d'un schéma global de gestion des eaux pluviales en cours d'élaboration.
- Un schéma de gestion des eaux pluviales pour une urbanisation raisonnée et au service de la protection de l'environnement.

PRINCIPE 14 : La réduction des déplacements et développement des réseaux de circulations douces

Afin de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire (désenclavement des quartiers) et optimiser les grandes infrastructures, une organisation spécifique des transports doit être mise en place permettant le rabattement sur les centralités des différents bassins de vie. Enfin, le PLU souhaite inscrire les circulations douces au cœur de l'aménagement au travers d'un sentier littoral et de pistes dédiées aux vélos et aux piétons dans les centres villes et les différents quartiers en cours de développement.

Aménager Saint-Paul n'est donc pas une mince affaire. C'est pour cela que nous devons nous donner les moyens, tous ensemble de mener à bien ce projet de PLU pour lequel, après arrêt par le conseil municipal, les partenaires : associations, État, Département, Région, TCO... devront donner leur avis obligatoire. Si tout se passe comme prévu, le document d'urbanisme pourrait être adopté par notre assemblée début 2012.

PLUSIEURS FAMILLES MÉRITANTES À L'HONNEUR



Comme chaque année, la municipalité a remis la Médaille et le diplôme de la Famille Française à plusieurs familles saint-pauloises. Parmi la douzaine de personnes récompensées pour leur dévouement, le 29 juin 2011, Jules DAIN, depuis la disparition de son épouse en 1990, élève seul certains des onze enfants qu'ils ont eus. Les félicitations de la collectivité vont aussi à : Valentine ARIAPOUTRY-VIRIN, Marie-Joséphine PERIANAGOM-MARY, Marie Arlette TARACONA, Marie Russelle TECHER, Marie Arlette ACADINE, Marie-Georginette SERAPHIN, Marie Edwige CERVEAUX, Ghislaine SOUPRAYEN, Marie-Albertine GAMIN, Jeanine VIRAMA-COUTAYE, Marie Rosane LOUISE

« La cellule familiale occupe un rôle essentiel et fondamental dans la structuration sociale et personnelle des enfants. Un milieu où s'appliquent les valeurs d'entraide et de solidarité, de partage et de générosité, d'investissement personnel et de don de soi », souligne la Députée-Maire Huguette Bello.

UNE POLITIQUE TOUJOURS PLUS AMBITIEUSE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Équité, solidarité et transparence : tels sont les trois principes guidant l'action de la politique municipale en ce qui concerne notamment la gestion des ressources humaines. Des chantiers sont menés dans l'esprit d'ouverture, de concertation, bref du dialogue social.

Pas moins de 26 réunions d'échange ont d'ailleurs été organisées, depuis 2008, avec les six organisations syndicales représentatives du personnel. Ces rencontres ont abouti sur une période d'à peine trois ans aux avancées suivantes : Intitulé de l'action

Coût annuel Chèques déjeuner 285 000 €
Chèques cadeau 161 300 €
Primes aux médaillés 150 000 €
Augmentation du temps de travail des agents des écoles 222 500 €
Intégrations en C.D.I. 125 600 €
Participation Mutuelle En attente parution Décret (630 000 € budgétisés) Nominations stagiaires 92 000 €
Plan de valorisation salariale 1 400 000 € à partir de 2014

L'effort financier consenti s'élèvera annuellement à plus de 3 millions d'euros. Ainsi, de la mise en place des chèques déjeuner et des chèques cadeau au profit des non titulaires, au versement d'une indemnité aux récipiendaires de la médaille d'honneur communale (argent : 500 € ; vermeil : 750 € ; or : 1 000 €), en passant par une augmentation du temps de travail de 105 agents travaillant au sein des écoles, la participation aux dépenses de complémentaire santé (en attente de la parution du décret d'application), ou encore la mise en place d'un service de médecine préventive et recrutement d'un médecin du travail... rien n'a été négligé, tout a été décidé avec les organisations syndicales.

Ces dialogues sociaux ont également débouché sur la possibilité de formation au diplôme de sauveteur secouriste du travail

suite au recrutement d'un formateur interne, à l'adoption d'un règlement intérieur, d'un guide des congés et d'un règlement de la formation. Ainsi que l'adoption d'une charte d'utilisation des outils informatiques, la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le C.F.N.P.T. (en cours), la mise en place d'un règlement intérieur d'utilisation des véhicules communaux, l'adoption d'un ratio de 100 % pour les avancements de grade et l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) à ceux qui en remplissent les conditions.

Par ailleurs, pas moins de 225 agents ont eu le bonheur de savourer leur intégration en contrat à durée indéterminée, tandis que l'entretien professionnel a été mis en place pour les personnels de catégories A et B et qu'un plan de nomination de stagiaires directes sur la base de critères objectifs décidés par les représentants syndicaux a été défini. Enfin, un plan de valorisation des traitements des agents non titulaires intégrés de catégorie C a été établi. « Malgré le contexte difficile de raréfaction des ressources, la municipalité a mené depuis 2008, une politique ressources humaines dynamique et ambitieuse comme en témoignent les nombreuses actions mises en place », souligne le 1^{er} adjoint, Jean-Marc Gamarus. La municipalité déplore que, malgré ces progrès incontestables déployés en à peine 3 ans de mandat et alors même que les requêtes énoncées lors du mouvement de grève du mois de juin dernier ont été intégralement satisfaites, une minorité d'employés tente, à nouveau, le 19 septembre, de prendre en otage les familles Saint-Pauloises, notamment les 15 000 élèves saint-paulois, par le biais d'une grève à l'évidence éloignée des seules préoccupations syndicales. Si la municipalité est soucieuse d'améliorer la situation du personnel communal, elle se doit tout autant de veiller à une gestion équilibrée du budget communal. Toute autre attitude serait irresponsable et pénaliserait les contribuables de notre commune.